



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet de l'évolution des inondations dans le sud du Manitoba.

M. PITURA fait des observations sur la déclaration.

Le président dépose le rapport annuel de l'Ombudsman — Accès à l'information et protection de la vie privée — pour l'année pour qui s'est terminée le 31 décembre 1999.

(Document parlementaire n° 100)

M. le *ministre* LATHLIN dépose :

le rapport annuel de la Table ronde du Manitoba sur le développement durable pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 101)

le rapport quinquennal sur les réserves écologiques pour la période du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1999.

(Document parlementaire n° 102)

L'Assemblée permet à M. SCHULER de déposer le projet de loi n° 200 — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet de l'emploi du terme « scurrilous » par le ministre des Finances.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LAURENDEAU interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Mercredi 18 avril 2001

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. PITURA, DEWAR et DYCK, M^{me} ASPER ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée permet au le Comité permanent de l'Agriculture de se réunir aujourd'hui, à 17 heures, pendant qu'elle siège.

L'Assemblée convient de renoncer aujourd'hui au quorum entre 17 et 18 heures.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne démontre pas que des efforts sont entrepris pour préparer le Manitoba aux défis de l'avenir;
- b) qu'il n'aborde pas des préoccupations tout à fait fondées, soit la difficulté de maintenir le niveau élevé des dépenses qui y sont prévues;
- c) qu'il ne propose pas de vision ni de plan à l'égard de l'économie manitobaine;
- d) qu'il ne préserve pas le climat économique prospère établi au Manitoba au cours des dix dernières années;
- e) qu'il n'offre pas de réductions substantielles d'impôt aux contribuables manitobains;
- f) qu'il ne reconnaît pas l'importance que revêt le maintien de taux d'imposition concurrentiels pour assurer la prospérité de la province;
- g) qu'il ne crée pas un climat économique susceptible d'attirer des investisseurs au Manitoba;
- h) qu'il ne propose pas de mesures incitatives destinées à convaincre nos jeunes de demeurer au Manitoba;
- i) qu'il n'apporte aucune solution à la grave crise socioéconomique que vivent les localités rurales en raison de la situation critique dans le secteur des céréales, des oléagineux et des cultures spéciales;
- j) qu'il n'apporte pas d'aide aux producteurs agricoles encore touchés par les importantes inondations subies dans le sud-ouest manitobain en 1999;

- k) qu'il ne répond pas aux besoins des régions rurales du Manitoba en matière d'infrastructure routière et de transport routier;
- l) qu'il ne met pas fin à la médecine de couloir contrairement à la promesse du gouvernement actuel;
- m) qu'il n'apporte pas de solution à la pénurie croissante de professionnels dans le secteur de la santé;
- n) qu'il n'aborde pas le problème des listes d'attente dans le secteur des soins de la santé;
- o) qu'il n'apporte pas de solution à la grave pénurie d'enseignants qui existe à tous les niveaux dans l'ensemble de la province,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M^{me} DRIEDGER, M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest), M. GILLESHAMMER, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. PENNER (Steinbach) et RONDEAU interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes